

BRIGNEMONT

Bulletin Municipal



Numéro 3 - Avril 2021

EDITO de M. le Maire

Au bout de 13 ans de procédure, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est terminée et il a été approuvé en conseil municipal le 5 mars 2021.

Dans les prochaines semaines, le contrôle de légalité de la préfecture devrait valider la dernière étape d'un véritable parcours du combattant. Une trop longue et trop lourde démarche pour une petite commune comme la nôtre.

Malgré de sérieuses références, le cabinet d'architecture choisi n'a pas montré un grand professionnalisme. On peut remercier Alain Cluzet (mon prédécesseur) d'avoir mis toutes ses compétences dans l'élaboration de ce document.

Brignemont était une des dernières communes de la Communauté des Hauts Tolosans à n'avoir pas de document d'urbanisme. C'est chose faite !

Ce document prévoit une croissance démographique mesurée, une consommation de l'espace agricole modérée avec une protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

J'attire votre attention sur la nécessité d'accueillir sur notre commune une population jeune afin de sauvegarder les 5 classes de nos 2 écoles du RPI Cox-Brignemont. En effet, à la rentrée de septembre 2020, l'inspection d'académie a décidé de fermer une classe à Cox par manque d'effectif. Seulement 8 enfants sont rentrés en petite section sur les 4 communes de la sectorisation du RPI (Cox, Cabanac-Séguenville, Lagraulet Saint Nicolas et Brignemont) pour 19 départs au collège. Pour la rentrée scolaire 2021, les effectifs s'annoncent stables mais la répartition entre les différents cycles (forte proportion des enfants en cycle 3 et faible en cycle 1) laisse présager des difficultés à conserver les 5 classes du RPI dans les prochaines années.

Cependant, nous pouvons nous réjouir de l'achat de plusieurs maisons par de jeunes trentenaires alors pourquoi pas de nouvelles constructions dans notre si beau village ?

Jérôme Boussarot

MAIRIE de BRIGNEMONT
Mardi 13h30 – 17h30
Vendredi 14h – 18h

05.61.85.57.21

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication
Jérôme BOUSSAROT

Rédaction – Mise en page
Commission communication

Impression – Diffusion
Mairie de Brignemont

COMMUNICATION

Nous avons voulu développer les moyens de communication vers les habitants et vous êtes de plus en plus nombreux à les utiliser :



PanneauPocket

► 269 personnes ont installé Panneau Pocket sur leur smartphone



► 135 personnes sont abonnées à notre page Facebook

Le bulletin municipal, distribué dans toutes les boîtes aux lettres, paraît désormais tous les 3 mois.

Il vient compléter les outils numériques utilisés afin de s'adresser à tous les habitants.

HOMMAGE à Romain MANTOVANI et Claude ESCARNOT

Un an déjà

A quelques semaines d'intervalles, deux anciens employés municipaux nous ont quittés.

Romain Mantovani a servi notre commune à plein temps pendant X années. Maçon d'origine, il a été un employé polyvalent, passionné par l'entretien des espaces verts, il a conduit de nombreuses années le tracteur communal attelé à l'épareuse afin de nettoyer les fossés de notre commune. Grand adepte du bricolage, il a toujours aimé réparer, modifier, recycler.... Avec son compère Claude Escarnot, ils ont fabriqué le grand portail du garage municipal et bien d'autres...



Claude, lui venait plus occasionnellement en complément de son métier d'agriculteur.

Deux hommes passionnés, adroits et méticuleux. Tous deux ont fini leur carrière à la mairie de Brignemont et ont pu profiter de leur retraite sur le sol brignemontois.

Ils ont également servi la Nation car tous les 2 ont fait la guerre d'Algérie.

Claude avait 78 ans, Romain 83 ans.

VIE COMMUNALE

▪ Distribution du courrier :

De plus en plus de courriers ou de colis n'arrivent pas à leur destinataire du fait principalement d'une mauvaise transcription des adresses.

De plus, le courrier est pré-trié à 80% par des machines et les livreurs ou les facteurs remplaçants n'ont pas l'expérience permettant la connaissance parfaite du terrain.

Par conséquent, pour éviter les erreurs, nous vous engageons, d'une part, à transmettre à vos correspondants votre adresse selon le mode donné par la commune et, d'autre part, à vérifier que les noms et prénoms figurent bien sur vos boîtes aux lettres.



ADRESSE BIEN PRÉSENTÉE, COURRIER MIEUX DISTRIBUÉ



1 Monsieur Jean DELHOURME

› Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom

2 chez Mireille COPEAU Appartement 2

› Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier

3 Entrée A Bâtiment Jonquille

› Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence

4 25 RUE DE L'EGLISE

› N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE

5 CAUDOS

› ANCIENNE COMMUNE ou LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION (ex : POSTE RESTANTE)

6 33380 MIOS

› CODE POSTAL et LOCALITÉ DE DESTINATION

▪ Organisation d'une Journée Citoyenne :



Cette journée aura lieu le **dimanche 13 juin 2021 de 9h à 12h**. Elle sera l'occasion de créer plus de rencontres et de cohésion entre les habitants, de permettre la participation de chacun dans la vie de la commune et l'amélioration du cadre de vie.

Lors de la préparation, les habitants intéressés s'inscrivent et proposent des idées de petits "travaux" qui pourraient être réalisés dans la commune : entretien/nettoyage d'espaces verts, du cimetière, des monuments, de l'espace public, plantations, petits travaux de peinture...

Les propositions choisies sont réalisées par les habitants volontaires (adultes et enfants) lors de la Journée Citoyenne.



Les propositions et les inscriptions pour participer peuvent être faites grâce au **bulletin d'inscription ci-joint** (à déposer à la mairie) **ou bien sur le formulaire de la page Facebook avant le 30 mai**.

Les mesures sanitaires seront respectées : activités en plein air, groupe de 6 maxi, masque obligatoire, distanciation, gel hydroalcoolique...

ENVIRONNEMENT

▪ Composteurs dans les cimetières :



Cimetière du village

Un composteur de 830 litres a été installé à l'entrée de chacun des 2 cimetières de la commune (au village et à Saint Menne).

Ils permettront de recycler les déchets verts : fleurs fanées, plantes sèches avec leur motte de terre, feuilles...

Après plusieurs mois, le compost obtenu pourra être utilisé dans les espaces verts de la commune.

Les composteurs ont été fournis par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Pour assurer leur bon fonctionnement, Mme Lavergne, chargée de mission Prévention des déchets à la CCHT, est venue sur place pour former les 2 référentes compostage de l'équipe municipale, qui assureront le suivi du dispositif.

Pour les déchets non recyclables (fleurs artificielles, mousse, rubans...), un conteneur a également été installé à côté des composteurs.

Ne pas jeter sur la voie publique



Cimetière de Saint Menne

▪ Incivilités :

Sur la commune, nous constatons une recrudescence des dépôts sauvages : fûts de bière, cartons remplis de déchets, bouteilles en verre dans des sacs d'ordures ménagères, sacs remplis de matériels déposés au sol, un WC, une machine à laver...

C'est le lot hebdomadaire aux abords des conteneurs sur la commune.

Tous ces gestes portent un nom : INCIVILITÉS.



Les personnes qui agissent de la sorte font supporter à la collectivité le coût de leurs actes. Ils se comportent en véritables délinquants. C'est répréhensible par la loi.

Trier ses déchets permet d'agir sur nombre de paramètres : réduire les enfouissements ou les incinérations, valoriser les matières recyclables, donner une seconde vie aux matériels, diminuer les coûts, agir pour l'emploi.

Concernant l'emploi, des associations d'insertion, telles que le réseau ENVIE, récupèrent les appareils électro-ménagers défectueux apportés dans les déchèteries, les réparent et les remettent à la vente à des prix intéressants. On peut citer également le réseau LE RELAIS qui collecte et valorise les textiles usagés.

La déchèterie de Cadours est ouverte le vendredi et le samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h, et le dimanche de 14h à 16h30.

Faisons de Brignemont une commune où il fait bon vivre et où le respect donne du sens à notre vie.

« La Terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons aux générations futures » A. de Saint-Exupéry

SOLIDARITÉ – ACTION SOCIALE

▪ Portage des repas à domicile

Pour favoriser le maintien à domicile de nos aînés, aider les personnes handicapées ou convalescentes, le service de portage des repas à domicile est disponible sur la commune.

Des repas équilibrés et variés, livrés à la demande, pour chaque jour de la semaine (selon besoins) dans des barquettes prêtes à réchauffer au micro-ondes.

Menus classiques ou bien pauvres en sel ou en sucre, composés de : potage, entrée, plat avec garniture (légumes ou féculents), fromage et dessert.

L'inscription se fait 7 jours minimum avant la 1ère livraison.

Prix d'un repas : 8,50 €

Renseignements et inscriptions à la mairie de Brignemont.



VOIRIE

▪ **Entretien du chemin communal :** au lieu-dit Couloumès, plusieurs gros trous ont été rebouchés sur le chemin d'accès aux 4 habitations, par les services de la communauté de communes des Hauts Tolosans.

▪ **Travaux sur la Voie Communale 8 :**

Les travaux initialement prévus mi mars sur la VC8 ont dû être reportés fin avril car ENEDIS doit au préalable intervenir suite à une malfaçon du sous-traitant lors de l'enfouissement du réseau haute tension. La CC des Hauts Tolosans assurera ensuite le remplacement du pont bouché sous la chaussée ainsi que le revêtement sur une centaine de mètres.

▪ **Entretien des ponceaux d'accès et des fossés privés :**

Communiqué de M. DAUBORD, responsable voirie de la CC des Hauts Tolosans

Depuis plusieurs années, notre territoire connaît des épisodes pluvieux intenses et continus. Ces intempéries ont provoqué d'importants phénomènes d'inondations sur les voies communales et les chemins ruraux.

Entretien des ponceaux d'accès

Le phénomène d'inondation n'arrange pas la pérennité des voies et il y a un danger réel pour les usagers de la route. Les phénomènes d'inondations d'habitations sont accentués par des écoulements perturbés par des obstacles trop souvent constatés sur les ponceaux.

Nous rappelons aux propriétaires que, tous les ponceaux permettant l'accès aux parcelles privées sont de leur responsabilité. Ni la commune, ni la Communauté de Communes des Hauts Tolosans n'ont en charge cet entretien. En cas d'accident, le propriétaire pourra être mis en cause.

Il leur revient donc de nettoyer (au besoin déboucher) les buses constituant les ponceaux pour permettre le libre écoulement des eaux.

Entretien des fossés privés

Un fossé non entretenu peut avoir des conséquences graves, notamment d'inondations.

Nous rappelons également aux propriétaires que, l'entretien des fossés situés à l'intérieur de leurs parcelles privées (ou même un fossé mitoyen entre 2 parcelles privées) leur incombe y compris l'entretien des fossés dit « mères ». Ni la commune, ni la Communauté de Communes des Hauts Tolosans n'ont en charge cet entretien. En revanche, les fossés en bordure longitudinale des voies communales et chemins ruraux sont entretenus par les services de la CCHT.

Il revient donc aux propriétaires de nettoyer et recalibrer au besoin régulièrement les fossés dont ils sont propriétaires pour permettre un écoulement optimal des eaux de pluie.

Certaines démarches, lorsqu'un fossé est classé "cours d'eau" ou "ruisseau", doivent être prises en compte. Nous vous conseillons de consulter le lien joint pour identifier les modalités d'entretien des cours d'eau.

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Eau-et-assainissement/Cartographie-et-entretien-des-cours-d-eau/Entretien-de-cours-d-eau>



VIE DEMOCRATIQUE

▪ Elections départementales et régionales



Initialement prévues en mars, les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les **dimanches 20 et 27 juin 2021**. L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 mai en mairie ou sur www.service-public.fr
A BRIGNEMONT, le **bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h dans la Salle des Fêtes, dans le respect du protocole sanitaire.**

Elections départementales

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme – homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Les compétences du Conseil Départemental :

- l'action sanitaire et sociale (PMI, RSA, aide aux personnes handicapées...)
- la gestion des routes et des déplacements
- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, le transport des collégiens
- la valorisation et la sauvegarde du patrimoine, la culture
- l'aménagement du territoire : équipement rural, gestion de l'eau, développement touristique...
- la sécurité incendie

Elections régionales

Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans. Ils sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les scrutins majoritaire et proportionnel.

Les compétences du Conseil Régional :

- le développement économique, l'innovation, le soutien aux entreprises
- la formation professionnelle, par apprentissage ou alternance
- la construction, l'entretien et l'équipement des lycées
- l'aménagement du territoire et l'égalité des territoires
- l'environnement (maîtrise de l'énergie, pollutions, biodiversité, déchets...)
- les transports

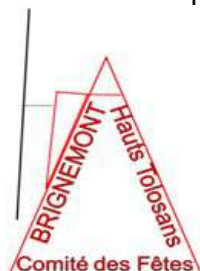
Certaines compétences sont partagées entre le Département et la Région : le tourisme, la culture, les sports, le développement du numérique, le développement des langues régionales...



ASSOCIATIONS

▪ Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le samedi 13 février 2021. Le bilan de l'année 2020 a été assez rapide, crise sanitaire oblige, toutes les activités avaient été annulées.



Pour 2021, le Comité a décidé de renouer avec la fête. Pour ce faire, il prévoit :

- **samedi 19 juin** : une grillade party, au stade de Brignemont.
- L'objectif : couper court à la morosité qui s'est installée depuis plus d'un an.
- **samedi 2 & dimanche 3 octobre** : Fête locale
- **courant novembre** : Soirée théâtre (date à déterminer)